

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

AB ENERGY

SAS AU CAPITAL DE 1000€
29 RUE FRANCOISE DOLTO, 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
SIRET 98101703100023
RCS DE MELUN

Le 20/02/2026 à 10h

Les associés se sont réunis en assemblée générale. L'ensemble des associés étant présents ou représentés, il n'a pas été jugé nécessaire feuille de présence.

COMPOSITION DU BUREAU

Président de la séance : M. Aperano Yannick

Les actionnaires sont présents :

- Monsieur APERANO YANNICK, PIERRE, LAURENT, né le 18/06/1981 à BELGRAD en SERBIE, de nationalité française, domicilié au 2 Rue Jacques Kable 94130 Nogent-sur-Marne
- Madame BARRY SARAH, ANNIE, DELPHINE, Née le 09/05/1991 à CLAMART, de nationalité française, demeurant au 21 Rue Arthur Dalidet 94700 Maisons-Alfort

Et M. LAMBIN Mathieu

CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale, à l'unanimité, reconnaît la régularité de la convocation sous la forme dans laquelle elle lui a été faite. Le président constate que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'assemblée peut en conséquence délibérer valablement sur toutes les questions de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Ouvrant la séance, le président rappelle que l'assemblée est réunie conformément à la loi et aux statuts en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Dissolution de la société ;

- Changement de président
- Transfert de siège

DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée des documents suivants:

- Les statuts de la société ;
- Rapport de la gérance

Proposition des résolutions de la présidence.

RESOLUTIONS

Après discussion et échange de vue sur toutes les questions portées à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve la démission de M. Aperano Yannick de son poste de président et son remplacement par M. LAMBIN Mathieu, né le 07.12.1993 à Villeneuve saint georges 19 rue Charles Perrault 94290 VILLENEUVE LE ROI , de nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et effective ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve le transfert du siege social au 10 ALLEE HANDRIK LORENTZ 77420 CHAMPS SUR MARNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et effective ce jour.

L'assemblée générale décide de la mise à jour des statuts.

La société devient à actionnaire unique.

Après discussion et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures. De tout Ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

SIGNATURES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'B' and 'L' followed by a long horizontal stroke.A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'L' followed by a long horizontal stroke.